



## PASCAL et FILS SAS

Ribeyrevieille – 15100 VILLEDIEU

Tél : 04.71.73.01.74 - Fax : 04.71.73.02.71

MONUMENTS FUNÉRAIRES – GRAVURES  
PIERRE DE TAILLE – MOBILIER URBAIN  
GRANITS DE DÉCORATION (cuisine, salle de bain...)

### RESUMES NON TECHNIQUES DE L'ETUDE D'IMPACT ET DE L'ETUDE DES DANGERS



Aout 2014

**RESUME NON TECHNIQUE DE  
L'ETUDE D'IMPACT**

Ce dossier est réalisé dans le cadre de la demande d'autorisation de la poursuite de l'exploitation d'une carrière de roches massives (dolérite) et de ses activités annexes (sciage, taillage polissage et stockage de produits finis) par la société PASCAL & Fils pour une durée de 30 ans (les 6 derniers mois étant consacrés à la remise en état du site).

Le site concerné est localisé sur la commune de Villedieu, dans le département du Cantal, aux lieux-dits «Couderc Pau» et «Ribeyrevieille».

La surface totale d'exploitation sollicitée est de 1ha 07a 53ca pour la carrière, 17a pour l'atelier, 1ha 24a 23ca pour le stockage de produits finis, complétée par 51a 61ca de pistes, parkings, garages et bureaux

La production moyenne demandée est de 1 350 t en moyenne avec un maximum de 1 600 t/an.

***Les effets cumulés des activités de la société (de l'extraction de la pierre en carrière jusqu'à l'expédition par route des matériaux fabriqués en ateliers) sont étudiés d'une façon concomitante, toutes les activités du site étant liées les unes aux autres.***

## ÉTAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

### ■ Milieu physique

Le site est situé sur la commune de Villedieut (15) à :

- 5 km au Sud-Ouest de Saint Flour;
- 3 000 mètres au Nord Ouest du village de Villedieu

Les matériaux exploités correspondent à des basaltes (Dolérite).

Le site est hors des périmètres de protection des puits de captage en eau potable.

Le site est accessible directement depuis la RD 116.

### ■ Milieu naturel

Bien que les travaux envisagés soient de faible amplitude, la zone considérée ne s'en trouve pas moins au cœur de sites classés :

- La carrière se situe dans la zone natura 2000 (directive oiseaux) n°FR8312005, « Planèze de Saint Flour »
- Elle est également dans la Znieff de type 2 n°830020590, « Planèze de Saint Flour »
- Et aussi dans la ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) dénommée « *Planèze de Saint-Flour* »,

A proximité, se trouvent encore des zones sensibles :

- à 4.2 km au Sud ouest, une zone sous directive habitat ,° FR8301059, « Zones humides de la planèze de Saint Flour »
- à 1,15 km au sud, une Znieff de type 1 n° 830005490, « Vallée de la Truyère –

*NB : Les Znieff sont des zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique. Elles sont de deux types !*

- *les znieffs de type 1 préservent des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique*
- *les znieffs de type 2 couvrent de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.*

**Les impacts potentiels du projet sur les milieux naturels précités font l'objet d'une étude d'incidence annexée à la présente étude d'impact.**

### ■ Paysage

Le projet s'inscrit sur un territoire soumis à la loi montagne, dans un paysage de type rural. Le site est implanté sur le rebord de la planèze de Saint-Flour bordée au sud par le vallon du ruisseau de Villedieu. L'ambiance générale de cette zone s'apparente à celle d'un paysage de moyenne montagne.

L'impact visuel est nul à faible. La carrière n'étant essentiellement visible que depuis ses abords immédiats ainsi que le démontre l'étude paysagère annexée au dossier.

### ■ Milieu humain

Etant en milieu rural, les habitations sont éparses et peuvent être localement regroupées sous forme de hameau ou de village.

L'habitation la plus proche est en limite du site.

La commune ne possède pas de POS ou PLU.

D'après la Direction Régionale des Affaires Culturelles, il n'existe pas de monuments inscrits ou classés à l'Inventaire des Monuments Historiques dans un rayon de 500 m.

### ■ Bruit – poussières - vibrations

Les mesures de bruit réalisées le 11 juin 2013 confirme un environnement peu perturbé par les activités de la carrière et les activités voisines, (carrières, exploitations agricoles et la circulation sur la RD 116).

Actuellement seule la carrière et l'atelier annexe pourraient être générateurs de bruit et poussières.

Il n'y a aucune activité susceptible de générer des vibrations dans le secteur.

## **EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT**

### **■ Milieu physique**

L'extraction d'un volume important de matériaux peut compromettre la stabilité des terrains. Des glissements peuvent localement et ponctuellement se produire mais seront de toute façon de faible ampleur et sans risque majeur pour le personnel.

Du point de vue hydrogéologique et hydrologique, le principal effet réside dans le risque de pollution accidentelle des eaux (souterraines ou de surface) par les produits utilisés par les engins de décapage et d'extraction (hydrocarbures notamment). Ce risque est cependant limité à la durée d'exploitation du site et contenu dans le cadre des dispositifs mis en place.

### **■ Milieu naturel**

Les effets sur la flore consisteront en une destruction complète de cette dernière au droit de l'exploitation et à une légère modification des conditions stationnelles++ aux abords du site. Ces effets sont négligeables compte tenu du faible intérêt du boisement et de la faiblesse des perturbations physiologiques engendrées.

Les effets sur la faune seront principalement une délocalisation des territoires, un risque de mortalité pour la faune peu mobile et une perte d'habitat. Aucun enjeu particulier n'a été mis en évidence dans l'état initial, ces effets sont considérés comme faibles.

L'exploitation engendre un risque de pollution des eaux de surface par des poussières, ainsi qu'un risque d'épanchement accidentel d'hydrocarbures dans le sol et les eaux souterraines.

### **■ Paysage**

Le projet est situé à la limite entre deux types de paysages :

- Planèze de Saint Flour
- moyenne montagne.

### **■ Milieu humain**

L'activité ne constituera pas une gêne pour le tourisme ou pour les populations riveraines. Au niveau du patrimoine culturel, l'activité de la carrière est susceptible de mettre en évidence des vestiges archéologiques. Au titre de la protection des sites et Monuments Historiques, il n'existe pas de monuments classés ou inscrits dans un rayon de 500 m. Il n'y a donc aucune contrainte à ce titre (site hors périmètre de 500 mètres entourant un monument).

## ■ Bruits – poussières - vibrations

### Le bruit :

Les sources de bruit viendront des engins de décapage et d'extraction. Malgré la proximité d'habitations, il semble que l'impact en termes de nuisances sonores sur les populations environnantes soit quasi nul au cours de l'exploitation.

### Les rejets atmosphériques :

Les sources de rejet atmosphérique principales sont :

- les envois de poussières en période sèche ou au cours des opérations de transfert des matériaux, et de la circulation des engins de décapage.
- Les gaz d'échappement des engins de chantiers.

L'impact sur les populations avoisinantes sera limité par la distance qui les sépare du site d'exploitation et la présence de haies formant écran.

Les impacts sur la flore seront mineurs puisque les faibles émissions de poussières resteront localisées à l'environnement proche de la zone d'extraction et aux voies de circulation.

### Les vibrations :

La circulation des engins mobiles et camions, induira des vibrations de faible densité.

L'extraction ne nécessite pas (ou très peu) l'utilisation d'explosif.

## **RAISONS DU CHOIX**

Le site est choisi pour des critères d'ordre économique et environnemental et principalement du fait même de l'existence de l'exploitation actuelle et de l'importance du gisement restant à exploiter.

Le gisement, par sa situation, ses caractéristiques géologiques et la qualité intrinsèque des matériaux, répond aux besoins économiques et qualitatifs de l'atelier de fabrication de dalles et autres ornements liés à l'art funéraire. Cette nouvelle demande a pour but d'assurer la pérennité, voire de renforcer, l'activité actuelle.

La durée demandée porte sur 30 ans dont 6 mois de remise en état.

Les nuisances occasionnées par le projet sont faibles et tendront à diminuer au cours de l'exploitation.

La remise en état du site visera à satisfaire 2 objectifs : paysager et écologique.

## **MESURES POUR ATTENUER LES EFFETS DE L'EXPLOITATION**

### **■ Milieu physique**

Les chutes de pierres et éboulements pourront être réduits par la purge des fronts de taille déclarés instables.

Les risques de pollution des eaux sont prévenus par de nombreuses précautions :

- Pas stockage ni de manipulation d'hydrocarbures et huiles sur le site.
- Plans et panneaux de signalisation pour éviter les collisions.
- Bassin de décantation des eaux de ruissellement

### **■ Milieu naturel et paysage**

Aucune mesure compensatoire spécifique ne peut être préconisée compte tenu de l'intérêt du site. Une remise en état coordonnée à l'extraction et visant à diversifier les habitats existant, ainsi que la mise en place d'une clôture antichute sont les seules mesures justifiées.

La mise en place d'une clôture périphérique permettra la sécurisation des fronts de taille et l'intégration progressive de l'exploitation par la valorisation de la bande des dix mètres conservée entre cette clôture et l'excavation.

### **■ Milieu humain**

Au niveau de la sécurité publique ; tous les moyens seront utilisés pour prévenir et éviter les risques d'accidents (information du public, accès interdits, ...).

### **■ Bruits – poussières - vibrations**

Différentes mesures seront prises pour limiter les nuisances.

#### Le bruit :

Le trafic aura lieu en journée et les normes en vigueur en matière de limitation des émissions sonores seront respectées par les engins de chantier.

- Les écrans végétaux et les fronts pourront atténuer les bruits émis par la carrière.
- Le trafic aura lieu en journée.

Le respect des normes en vigueur en matière de limitation des émissions sonores par les engins de chantier.

### Les rejets atmosphériques :

Les matériaux présentent une certaine humidité (présence d'argile entre les blocs utilisables), les émissions de poussière sont faibles à l'extraction et le travail en atelier se fait sous eau, donc sans poussière.

### Les vibrations :

Il n'y a pas utilisation intensive d'explosif (au maximum 1 tir de quelques kilos par an), ni d'installation susceptible d'engendrer des vibrations.

## **REMISE EN ETAT**

La remise en état visera à reconstituer des milieux naturels diversifiés favorisant l'accueil de la faune présente sur cette zone et dans les environs immédiats. Elle sera réalisée en accord et selon les préconisations émises par Monsieur le Maire de Villedieu.

A l'instar de la remise en état imposée par l'arrêté préfectoral de la carrière adjacente, et afin d'obtenir une remise en état cohérente entre les deux exploitations, la remise en état des lieux consistera pour l'essentiel à la création d'un milieu naturel à la faveur d'aménagements adéquats tout en affirmant la nouvelle topographie et l'esthétique des lieux .

En fin d'exploitation, la carrière apparaîtra sous la forme d'une excavation dont la convexité des formes alentour et le mode d'extraction feront apercevoir ce plan comme un cirque entouré de pans de falaises composés de larges orgues basaltiques massives. L'intégration finale du site visera à améliorer les perceptions internes de la carrière et à choisir le réaménagement le plus valorisant de ces colonnes basaltiques, tout en tenant compte de la sécurisation de l'ensemble du site .

**RESUME NON TECHNIQUE DE  
L'ETUDE DES DANGERS**

## **CARACTERISTIQUES DE L'EXPLOITATION ET DE SON ENVIRONNEMENT**

Dans le cadre de cette exploitation, de nombreux moyens matériels et d'installations annexes seront nécessaires. Le matériel présent sur le site sera constitué par des engins de chantier, des matériaux ainsi que des locaux pour le personnel. Ces installations classées (exploitation de carrière, dépôt de matériaux inertes) sont soumises à autorisation et appartiennent respectivement aux rubriques 2510 et 2720 de la nomenclature.

Un plan de circulation permettant de gérer les différents flux de circulation et les aires de stockage, sera mis en place. Un chef d'exploitation sera responsable de l'exploitation.

L'accès au site sera interdit en dehors des horaires de fonctionnement (7h30-18h00).

L'environnement du site présente de nombreux intérêts à préserver tels que le milieu naturel, les eaux souterraines, l'environnement humain et l'environnement industriel et nécessite la mise en place de mesures de sécurité.

### **ANALYSE DES RISQUES**

Les risques concernant cette exploitation viendront des substances présentes (carburant et huiles contenus dans les engins, stocks et déchets) et des procédés d'exploitations (création de fronts de taille, présence d'engins, ...).

#### **■ Pollution accidentelle des eaux et du sous-sol**

Il existe un risque de pollution accidentelle des eaux par :

- le carburant contenu dans le réservoir des engins,
- les déchets (ménagers, d'emballages, ..),
- les eaux de ruissellement,

Ce risque existera durant toute la durée de l'exploitation. Le sous sol, puis, le réseau hydraulique seraient touchés par ce type de pollution en cas de fuite, au bout de quelques heures ou quelques jours suivant les conditions climatiques.

#### **■ Pollution de l'air**

Elle serait issue de la combustion accidentelle d'hydrocarbures et à l'émission de poussières résultante de l'extraction, , etc. Ce risque est limité et ne concerne que l'emprise de la carrière (plus particulièrement la zone d'extraction et les pistes) et son environnement proche.

Cette pollution n'est effective que durant l'activité de la carrière.

## ■ Risques d'incendie

Le risque d'incendie viendrait de l'existence d'installations électriques et du fonctionnement des engins (pelles hydrauliques, chargeur, camion, ...). Il est peu élevé et serait limité aux engins. De plus, il existe peu de risque que l'incendie se propage en raison de la nature minérale du carreau. Les zones affectées par le feu d'un engin sont représentées ci-après en fin de ce dossier

## ■ Risques liés aux tirs de mines

Les risques liés aux tirs de mines sont les suivants :

- projections hors des limites du site
- explosion (traité dans l'étude détaillée des risques)
- instabilité.

Les risques de projection et d'instabilité (recul plus important que prévu) peuvent venir de la structure du massif rocheux (discontinuité créant un plan de glissement) ou d'une erreur humaine. Ces risques sont peu probables, les quelques 500 kilos utilisés sur 2 ans, et mis éventuellement en œuvre pour ébranler le terrain sont insignifiants pour une utilisation en carrière, néanmoins il est rare que les projections sortent des limites du site et le recul n'est généralement que de quelques mètres.

## ■ Risques d'accidents corporels

Ces risques sont d'origines et de natures variées. Ils peuvent survenir n'importe quand durant la durée de l'exploitation. De nombreuses mesures sont mises en place afin de les réduire. Ces accidents corporels vont de la simple blessure jusqu'à la mort.

## ■ Risque d'instabilité et de chute

Les risques d'instabilité et de chutes viendront de la présence de fronts de taille, stocks de matériaux et de terre végétale. Les stocks seront réalisés avec la pente d'équilibre des matériaux pour éviter les instabilités. Les fronts de taille seront régulièrement purgés.

## ■ Risques d'écoulement d'une défaillance en alimentation

Sans objet dans notre cas.

## ■ Risques externes

Ces risques ne résultent pas de l'installation mais peuvent créer un effet domino avec celle-ci. Ils peuvent être d'origines anthropiques (voies de circulation, acte de malveillance, ...) et naturelle (inondation, séisme, ...).

Les risques d'intrusion accidentelle, de collision d'un usager avec un engin de chantier, de chute d'un avion, de découverte d'engin explosif sont très faibles et se limitent à l'emprise de la carrière. Des mesures seront prises pour limiter les risques anthropiques (clôture du site, panneau d'avertissement, ...).

Les risques naturels (incendie, mouvement de terrain, condition climatique extrême) ne vont concerner que le site d'exploitation, et ont une faible probabilité de se produire du fait, que le secteur ne soit pas une zone particulièrement sujette aux catastrophes naturelles. De plus, la nature minérale du carreau de la carrière limitera la propagation du feu en cas d'incendie.

### ■ Risques d'explosion

Ce risque est le seul susceptible de sortir des limites du site et de porter atteinte de façon irréversible à des personnes ou des biens.

Ce risque est lié à l'emploi d'explosifs (en petite quantité).

Il existe à partir du moment où les explosifs arrivent sur le site jusqu'à l'abattage des matériaux.

La probabilité de ce risque est très faible et il est considéré comme très improbable.

Les zones d'impact sont représentées ci-après.

### TABLEAU RECAPITULATIF DES RISQUES

Risques	Probabilité	Cinétique	Zone d'effets
Pollution des eaux et sous-sol	Probable	Lente	Emprise du projet
Pollution de l'air	Probable	Lente	Environnement proche du site
Incendie	Improbable	Rapide	Emprise du projet
Risques d'accidents corporels	Probable	Immédiat	Emprise du projet
Instabilité et chute	Improbable	Immédiat	Bord des excavations
Risques externes	Improbable	Immédiat	Emprise du projet
Risques d'explosion	Très improbable	Immédiat	Emprise du projete

# CARTOGRAPHIE DES ZONES A RISQUES SIGNIFICATIFS

(Explosion d'un reservoir d'engin)



